

DUPLAA Bernard

5 décembre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 4 octobre 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Bernard, Louis, Albert DUPLAA, commissaire de justice associé sous le titre d'huissier de justice en application du dernier alinéa du IV de l'article 25 de l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « CDJ SUD », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a pris effet.

La dénomination sociale de la société n'est pas modifiée.

Associé (s) en exercice :

Cécile BARRA, Alessandro SALVETTI
